

la singularité propre à chacun. Le chapitre trois discrimine les notions de singularité et d'identité, elle-même subdivisée en identité sociale et identité personnelle. Les deux chapitres qui suivent apportent un élément de réponse crucial pour la réflexion de l'auteure : ils renferment l'idée que ce sont les hapax qui forment la singularité humaine. Il s'agit des moments de rupture, des événements qui font date et restent ancrés dans la mémoire comme moments significatifs d'une existence particulière. Ceci fait écho à une définition de l'être humain que la philosophe livre en préambule : « L'être humain est en lui-même une anacoluthie, une rupture de construction, un être situé entre déchirements et renouements, entre fractures et recollements, vives souffrances et grandes joies par instants » (p. 55). Les deux chapitres qui clôturent cette partie se centrent sur la pluralité et l'altérité présentes en chacun d'entre nous, l'être humain incarnant plusieurs rôles au cours de son existence, et ce selon les contextes dans lesquels il évolue. Ainsi, « [l]e propre de l'homme serait de remettre en question son identité pour trouver sa singularité » (p. 248).

Ce dernier ouvrage d'Agnès Minazzoli soulève plusieurs questions interpellantes et pertinentes pour le temps présent. À l'heure où le conformisme règne en maître, il n'est pas superflu de prendre la peine de réinterroger la légitimité des normes, ce qui fait la spécificité de chaque individu, et de discuter pourquoi il est nécessaire de préserver la part d'originalité encore présente – c'est à espérer – en chacun de nous. Comme mentionné plus haut, le lecteur ne trouvera pas la réponse à toutes les questions soulevées et il lui faudra être patient dans sa lecture pour déceler les éléments, disséminés de-ci de-là, lui permettant de construire sa propre réflexion. Ceci ne nuit en rien à l'ouvrage, qui a le mérite d'oser questionner à nouveau un sujet déjà maintes fois travaillé en proposant une nouvelle méthodologie pariant sur l'enrichissement par la rencontre des genres.

Élodie PICAUVET

Le perfectionnisme libéral. Anthologie de textes fondamentaux [éd. et introd.] par Alexandre ESCUDIER et Janie PÉLABAY (L'avocat du diable). Un vol. de 427 p. Paris, Hermann, 2016. Prix : 39 €. ISBN 978-2-7056-9331-2.

Les débats publics récents sur la place de l'éducation morale dans le curriculum scolaire ont fait surgir une question philosophique importante : « l'État doit-il rendre les (futurs) citoyens meilleurs ? ». Vieille question s'il en est et dont le débat entre libéraux et communautariens, – il y a deux ou trois décennies – semblait avoir bien posé les termes. D'une part, la position perfectionniste — celle des communautariens et des néo-républicains – soutenait qu'il était possible et souhaitable qu'une communauté politique promeuve des modes de vie épanouissants et riches et décourage des modes de vie aliénants et pauvres. D'autre part, la position libérale, antiperfectionniste, plaidait pour une neutralité de l'action publique au regard des diverses conceptions de la vie bonne : dans des sociétés pluralistes, l'État ne peut avoir pour rôle de rendre les citoyens vertueux ou même heureux ; sa tâche se limite, et ce n'est pas rien, à assurer les conditions sociales dans lesquelles chacun peut librement choisir et réaliser effectivement sa conception de la vie bonne. Cet antiperfectionnisme n'exclut pas que l'État se préoccupe de la vertu des citoyens, mais seulement dans la

mesure où cela est nécessaire pour assurer les conditions de la justice et jamais dans le but de les rendre meilleurs.

Poser ainsi le débat serait toutefois trop simple. L'existence même d'un perfectionnisme libéral en est la preuve. C'est à ce courant que l'ouvrage d'Alexandre Escudier et Janie Pélabay nous introduit en rassemblant et rendant accessibles au public francophone des textes philosophiques majeurs représentatifs de ce courant (W. Galston, St. Macedo, J. Raz, G. Sher...) ainsi que des textes qui en montrent les implications éducatives ou qui le mettent en cause. L'ouvrage s'ouvre par une introduction substantielle qui expose très clairement, dans toutes ses nuances, les traits majeurs et les variantes du perfectionnisme libéral. Une bibliographie fournie aidera utilement le lecteur qui souhaite approfondir le sujet.

Mais qu'est-ce qu'au fond le perfectionnisme libéral ? On notera d'abord qu'il a une postérité philosophique : John Stuart Mill et John Dewey, pour ce ne citer qu'eux, ont étroitement associé leur libéralisme politique à une visée de la promotion d'un mode de vie plus épanouissant et plus autonome pour les individus. Le libéralisme perfectionniste contemporain se caractérise avant tout par un refus de la thèse de la neutralité de l'État par rapport aux conceptions de la vie bonne. Une telle neutralité, défendue par la plupart des philosophes libéraux contemporains (J. Rawls, R. Dworkin, Ch. Larmore notamment) serait, pour le perfectionnisme libéral, tout à la fois impossible, incohérente et nocive. Elle enfermerait le libéralisme dans un minimalisme et un défaitisme qui l'empêcherait d'honorer ses promesses : celle d'une société où les citoyens seraient pleinement autonomes et tolérants. Cela pourrait paraître paradoxal à première vue : la réalisation de ces finalités exige de l'État qu'il promeuve certains modes de vie, ceux-là mêmes qui conduisent les citoyens vers l'autonomie et/ou la tolérance. Il y a d'ailleurs lieu de distinguer deux orientations distinctes au sein même du perfectionnisme libéral. La première, soutenue par William Galston, met l'accent sur la préservation et la promotion de la diversité et du pluralisme. C'est au nom même de cet objectif et afin d'endiguer toute forme d'hégémonisme culturel que l'État doit intervenir afin de soutenir les formes de vie minoritaires et menacées. La seconde version du perfectionnisme libéral, soutenue par Stephen Macedo, met, quant à elle, l'accent sur l'autonomie. L'État devant promouvoir l'autonomie des individus, le respect dû aux formes de vie ne pourrait s'étendre à celles qui ne la garantissent pas. Joseph Raz, quant à lui, tout en défendant un libéralisme perfectionniste de l'autonomie fait de la garantie du pluralisme culturel une condition essentielle de celle-ci, mais dans les limites que celle-ci impose.

Il s'ensuit que, pour Raz comme pour Macedo, l'État ne doit pas seulement assurer les conditions de l'autonomie, il doit aussi écarter les modes de vie qui ne l'encouragent pas.

Il s'agit donc bien d'un perfectionnisme, mais il est « modeste » dans la mesure où il demeurerait compatible avec un grand nombre de modes de vie et où il n'impliquerait pas une action coercitive, mais plutôt éducative de l'État.

L'une des implications majeures du débat sur le perfectionnisme libéral concerne en effet le rôle de l'État en matière d'éducation à la citoyenneté. L'anthologie comprend deux textes, de Galston et de Macedo, sur la question. Ils seront bien utiles à ceux qui réfléchissent aux finalités et aux modalités d'une telle éducation.

Il y aurait évidemment un rapprochement évident à opérer entre le perfectionnisme libéral et le républicanisme, dans ses différentes versions contemporaines, et notamment celle du républicanisme critique promu par Cécile Laborde (*Critical Republicanism*, Oxford University Press, 2008). C'est une des vertus, et en même temps des limites, de ce type d'anthologie. Elle introduit, de manière remarquable, à un débat sur une position philosophique, ici le perfectionnisme libéral, qui fait écho à d'autres positions sur les mêmes questions : le républicanisme, mais aussi la critique de la conception libérale de la liberté par Axel Honneth ou, dans un tout autre registre, l'éthique minimale du regretté Ruwen Ogien. Mais on regrette – sans toutefois pouvoir en faire grief aux deux auteurs – que ces liens ne puissent être développés.

Plutôt que de nous engager ici dans de tels rapprochements, signalons les raisons de s'intéresser au perfectionnisme libéral et donc de lire cet ouvrage. Il y en a au moins trois.

a. Tout d'abord, les discussions autour du perfectionnisme libéral montrent qu'un attachement au libéralisme ne peut se passer d'une justification qui articule l'autonomie au pluralisme et que la position antiperfectionniste qui dissocie radicalement la question de la justice dans les institutions de celle de la vie bonne et de la qualité des modes de vie est difficilement tenable de manière simple.

b. Ensuite, les débats autour du perfectionnisme libéral nous invitent à ne pas réduire l'action politique – et la réflexion sur celle-ci – à l'action de l'État. Si celui-ci se doit d'être neutre ou impartial lorsqu'il exerce son pouvoir de contrainte, il n'en va pas nécessairement de même des citoyens ou des acteurs organisés de la vie sociale. Plutôt que de renvoyer la question de la vie bonne à de purs choix individuels, ne devrait-on pas considérer l'importance du développement d'un tissu social qui promeut des modes de vie épanouissants – ou, à tout le moins, non aliénants ?

c. Enfin, dans le même ordre d'idées, le perfectionnisme libéral nous invite à ne pas considérer que l'action de l'État prend la seule forme de l'exercice de la contrainte. Certes le libéralisme politique a une fâcheuse tendance à opérer une telle réduction. Mais l'exercice de la contrainte n'est pas la seule modalité de l'action publique : l'État peut et doit aussi être éducateur, animateur, incitateur, etc. Et rien ne nous dit que lorsqu'elle est éducatrice, l'autorité publique doit se soumettre au même impératif de neutralité que lorsqu'elle exerce le monopole de la violence légitime. Autrement dit, il nous faudrait peut-être penser les formes que pourraient prendre l'action éducative de l'État et ses conditions spécifiques de légitimité. Cela se justifierait à tout le moins par le fait, déjà souligné par Hannah Arendt, que l'éducation est dirigée vers les enfants (et non vers les adultes) et par le fait qu'elle exclut le recours à la coercition.

En plus d'offrir une présentation remarquable d'un courant philosophique méconnu, l'un des mérites majeurs de cet ouvrage est donc d'inviter à une réflexion plus complexe sur les conditions de légitimité de l'action politique, singulièrement lorsqu'elle se déploie dans le registre éducatif.

Hervé POURTOIS
Université catholique de Louvain